

# FRONTIÈRES

*Frontières* est une revue québécoise de recherche  
et de mobilisation des connaissances en études sur la mort

## **Les technologies numériques et la mort**

volume 32, numéro 2, 2021

Sous la direction de Mouloud Boukala, Hélène Bourdeloie et Gil Labescat

Sociologue au Centre Max Weber,

**Philippe Charrier** nous présente son texte

### **« Les supports numériques comme amplificateur des normes dans le processus de reconnaissance des décès périnataux »**

coécrit avec **Gaëlle Clavandier**, sociologue et anthropologue  
à l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et au Centre Max Weber

---

Cet article vient à la suite d'une série d'opérations de recherche qu'on a menées sur la mort périnatale depuis 2013, environ, jusqu'en 2019. Moi, ma spécialité c'est plutôt la sociologie de la naissance, la sociologie de la profession de sage-femme. Gaëlle, c'est plutôt la sociologie de la mort. Et donc on a eu l'opportunité d'avoir du financement autour de ce sujet-là et cette problématique, à la fois du ministère de la Justice par le biais de la mission, la recherche Droit et justice. Et par le biais, aussi, de la fondation des services funéraires de la ville de Paris. Pour parler de l'article lui-même et peut-être du contenu et des matériaux qu'on a utilisés dans cet article, ils sont directement issus de la deuxième opération de recherche, où on a mis en œuvre, notamment, des entretiens auprès d'à peu près une quarantaine de personnes. Ce qu'on appelle les personnes concernées, c'est-à-dire concernées, qui ont eu cette expérience de la mort périnatale. Soit des entretiens individuels, majoritairement des femmes. De ces entretiens émerge la question des supports numériques qui sont utilisés. Dans l'article on aborde aussi la question des services numériques offerts par les administrations de l'état civil, ou les administrations, notamment, des cimetières. Il y a aussi tous les entretiens qu'on a réalisés auprès des professionnels.

Quand on s'intéresse à la mort périnatale, on s'intéresse aussi à la question du statut du fœtus. Cette question-là suscite des réflexions éthiques, légales aussi, il faut le dire, morales. Il faut savoir que, en France, la situation fait que il y a une reconnaissance progressive du statut du fœtus qui est d'ailleurs à peu près, relativement plus tardive, que dans d'autres pays européens

et occidentaux. Mais, en même temps, il faut aussi que cette reconnaissance soit aménagée avec celle du droit de l'interruption volontaire de grossesse. On a tâché de ne pas avoir un discours normatif, de ne pas avoir non plus un discours moral, d'être également attentifs à ce que notre travail ne soit pas pris comme une sorte d'œuvre de légitimation des représentations sociales et des catégories, aussi, utilisés par des acteurs. C'est pour ça qu'on utilise ce terme de « personnes concernées », la législation française permet à ces personnes qui connaissent l'expérience de la mort périnatale, d'enregistrer cet enfant à l'état civil ou pas. Donc d'enclencher une dynamique de parentalité et de parenté.

En fait, à l'origine, ces dispositifs d'accompagnement à la mort périnatale, et pour le deuil périnatal, se justifient et se mettaient en œuvre, concrètement, par des faits de parentalité. Des actions qui mettent en relation, finalement, un enfant à ses parents. On perçoit un glissement entre ce registre de la parentalité, vers ce registre de la parenté au sens statutaire. On a interviewé des personnes qui allaient au-delà de la parentalité, qui se vivaient tels que des parents, véritablement. Et qui ne comprenaient pas, d'ailleurs, pourquoi on leur refusait ce statut de parent, et comment on refusait aussi ce statut d'enfant à cet enfant sans vie.

Il y a aussi des enjeux politiques parce qu'il se trouve que depuis la publication de l'article, il y a eu une nouvelle loi qui permet aujourd'hui d'inscrire à l'état civil non plus seulement le prénom, mais aussi le ou les noms des parents. Quand on parle de support numérique, corrélé avec la mort périnatale, bien il ne faut pas voir que les personnes concernées. Il faut aussi voir comment les institutions s'emparent de ça. On a toute une logique, paraît-il, de dématérialisation autour des supports numériques, et en fait, nous on s'aperçoit que c'est aussi une forme de rematérialisation qu'il y a derrière.

La mort périnatale est devenue un problème social. Qu'est-ce qu'on fait de ces fœtus? Comment sont-ils traités? Est-ce qu'on les individualise ou pas? Est-ce que, au contraire, on fait des crémations collectives? En reconnaissant le deuil périnatal, en reconnaissant la mort périnatale, on reconnaît aussi le fœtus, la matérialité du fœtus! Et donc, nos sociétés sont contraintes aujourd'hui à mettre en œuvre des dispositifs qui permettent de placer, de donner une place, à ces restes.

---

Entretien réalisé par Mouloud Boukala pour la revue *Frontières*

Thème musical composé par Ensemble Bruno Panache